VILLE D'AUBENAS

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE RACCORDEMENT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de dossier

☒ Premier contrôle ☐ Contre visite

Date du contrôle : 90.8.25 Nom de l'agent contrôleur : NE/BD Majchrzak Eric Bouquet Patrick

INFORMATIONS GENERALES

Nom du propriétaire : James G.
Adresse de facturation : 41 chemin du Ruisseau 26000 Valence
Adresse du contrôle : 1 chemin de la Dalmette

Numéro de parcelle :
Zonage : ☒ Collectif ☐ Non-collectif
Raccordé au réseau AEP : ☒ Oui ☐ Non Nature du réseau public : -
Type de bien : ☒ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Immeuble d'habitations ☐ autre : -

CONTROLE DU RACCORDEMENT (domaine public)

☒ à l'eau ☒ à la fluorescéine ☐ à la fumée ☒ visuel ☐ autre :

Réseau	Raccordé	Boite de branchement: Existante	Boite de branchement: Accessible	Boite de branchement: Domaine	Canalisation: Test d'écoulement	Dispositif de raccordement: Accessible	Dispositif de raccordement: Type	Satisfaisant
Unitaire								
Eaux usées	oui	oui	oui	Public	oui	oui		
Eaux pluviales								

Observations :

CONTROLE DU RACCORDEMENT (partie privée)

☒ à l'eau ☒ à la fluorescéine ☐ à la fumée ☒ visuel ☐ autre :

Equipement de collecte des eaux usées: Etage	Pièce	Type	Exutoire: Unitaire	Eaux usées	Eaux pluviales	Autres	Satisfaisant
	RDC	WC + lavabo					
		Evier					
	1er étage	WC					
		SDB Baignoire + lavabo					
	Cuisine	Evier					

Observations : Les eaux usées transitent par l'ancienne fosse ce qui entraine la non conformité du branchement

Présence de ventilation sur eaux usées (évent sur point haut) : ☐ oui ☐ non ☐ non déterminé
Si installations en contrebas du réseau : ☐ poste de relevage ☐ clapet ☐ autre :-
Si installations spécifiques : ☐ fosse septique ☐ bac à graisses ☐ débourbeur ☐ séparateur ☐ autre :-

Equipement de collecte des eaux pluviales: Type	Localisation	Exutoire: Unitaire	Eaux usées	Eaux pluviales	Autre	Satisfaisant

Observations : Les eaux pluviales se jettent sur le terrain

CONTROLE DE DECONNEXION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

	Type	Déconnecté	Vidangé	Remblayé	Réutilisation stockage EP	Satisfaisant
Déconnexion des installations individuelles						

Observations :

CONTROLE DES SOURCES AUXILIAIRES

Type de source	Utilisation	Raccordement AEP	Raccordement EU	Satisfaisant
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-

Observations :

SYNHTESE DOSSIER

Le contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement réalisé par le service Assainissement de la Ville d'Aubenas

☐ Constate que le raccordement des installations ne présente pas d'anomalie apparente.

☒ Constate que le raccordement n'est pas conforme à la réglementation en vigueur car :

- ☐ le bâtiment n'est pas raccordé au réseau public,
- ☐ l'évacuation des eaux usées s'effectue dans le réseau d'eaux pluviales,
- ☐ les installations privées présentent un défaut d'étanchéité,
- ☐ l'évacuation des eaux pluviales s'effectue dans le réseau des eaux usées,
- ☒ présence d'une fosse septique en service et raccordée au réseau d'assainissement,
- ☐ une partie des installations n'est pas raccordée au réseau d'assainissement,
- ☐ le raccordement sur la boite de branchement n'est pas conforme,
- ☐ Observation :

CROQUIS

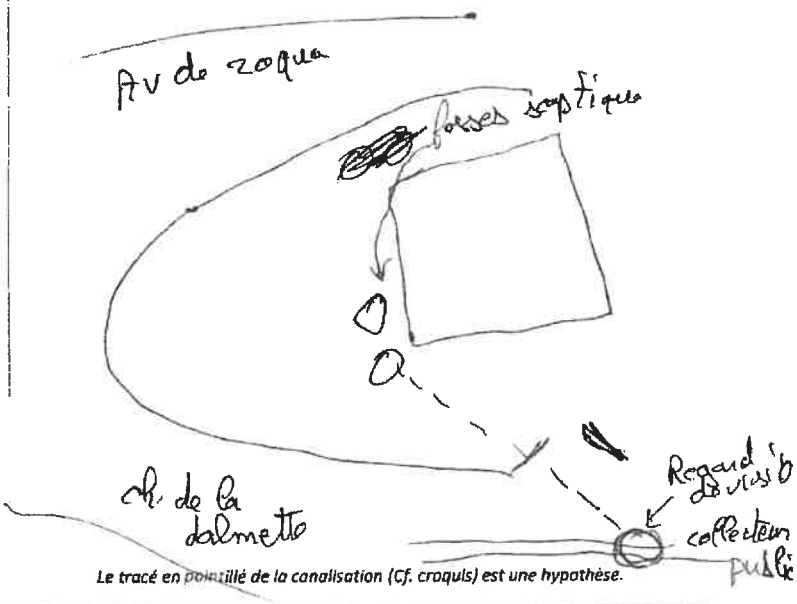

Le tracé en pointillé de la canalisation (Cf. croquis) est une hypothèse.

TRAVAUX A REALISER

☒ Travaux en domaine privé à prévoir : Bypasser la fosse septique

☒ Travaux en domaine public à prévoir : poser un tabouret de branchement

AVIS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

☐ **CONFORME**

Le propriétaire ou son représentant
Nom et prénom :

☒ **NON CONFORME**

L'agent du Service Assainissement
Nom et Prénom
Maychyak eric

Contrôle réalisé sur la base des déclarations du propriétaire (ou son représentant)
Le présent certificat de conformité est valable deux (2) ans à compter de la date du contrôle. Les eaux pluviales ne sont pas admises dans le réseau d'eaux usées (et inversement).
Le contrôle de la conformité du raccordement consiste à vérifier le bon écoulement des eaux usées, l'absence d'eaux parasites, terres, racines ... et la bonne séparation avec les eaux pluviales. Il est effectué sur la base des informations données par le propriétaire (ou son représentant) et selon un contrôle visuel.
Le contrôle de la conformité du raccordement ne porte pas sur la qualité des installations et ne sert pas à identifier les défauts de structure cachés tels que les inversions de pente, obstruction partielles, écrasements, casses, déboîtement, etc. Cependant si défauts ou anomalies sont constatés, ils seront abordés lors du contrôle.

Dans le cas où il a été constaté que le raccordement n'est pas réalisé conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir réaliser les modifications nécessaires pour mettre en conformité vos installations dans un délai de 6 mois et d'organiser une contre visite.